



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'An deux mil dix, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le dix décembre deux mil dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

M. CAPO-CANELLAS, *Maire*

M. CONTY, Mme GITENAY, Mme TROUSSELLE-PICCO, M. GODARD, Mme RIOU,

M. LUCAS, Mme BLAT-VIEL, *Adjoints au Maire*

Mme LOPEZ, M. JENNÉ, M. ROBERT, M. DESRUMAUX, M. SCHEINERT, Mme ROUE,

Mme AZIZOUDINE, M. FEREDJ, Mme NILAVANNANE, Mme CHAOU-JOHNSTONE,

Mme RAMJAN, Mme KILO, M. DURAND, Mme BAHUON, Mme MORCLETTE,

Conseillers Municipaux

POUVOIRS :

M. CATHELIN Adjoint au Maire à M. CAPO-CANELLAS Maire, M. DILLEN Adjoint au Maire à Mme LOPEZ Conseiller municipal, Mme MARTY Conseiller municipal à M. LUCAS Adjoint au Maire, M. LAFIN Conseiller municipal à M. GODARD Adjoint au Maire, Mme MARCHOIS Conseiller municipal à Mme BAHUON Conseiller municipal, M. MAGAMOOTOO Conseiller municipal à M. ROBERT Conseiller municipal, M. HONNORATY Conseiller municipal à Mme KILO Conseiller municipal.

ABSENTS EXCUSES :

Mme GIABICANI, M. BOURGAREL, M. MAHON Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. CONTY Adjoint au Maire

**OBJET : Projet de réseau de transport public du Grand Paris - Avis de la Ville du
Bourget**



OBJET : Projet de réseau de transport public du Grand Paris : avis de la Ville du Bourget

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU la concertation réalisée au travers de deux grandes réunions à Drancy et au Bourget,

VU le Compte Administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2009,

CONSIDERANT la volonté municipale de participer activement au développement du pôle métropolitain du Bourget,

CONSIDERANT le projet stratégique de développement des cinq communes concernées, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Drancy et Bonneuil-en-France et auquel est associée la commune de La Courneuve,

CONSIDERANT que l'arrivée du métro automatique constituera un véritable levier de développement local de l'emploi qui doit préfigurer l'arrivée d'un puissant pôle d'échanges de transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

Article 1 : **APPORTE** son soutien au projet de réseau de transport public et aux trois lignes bleu, verte et rouge de ce réseau.

Article 2 : **SOUHAITE** que les collectivités locales puissent décider en partenariat avec l'Etat, des projets de développements économiques et d'aménagement en matière d'équipements publics et de logements garantissant la mixité sociale pour améliorer les conditions de vie des habitants et permettre une adaptation de l'offre de formation correspondant à notre bassin d'emploi.

Article 3 : **DEMANDE** le prolongement de la ligne rouge du réseau primaire pour qu'elle soit terminus en gare du Bourget et comporte une station supplémentaire au Blanc-Mesnil.

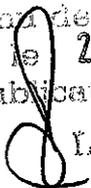
Article 4 : **DEMANDE** le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la gare et l'aéroport du Bourget,

Article 5 : **DEMANDE** le prolongement de la ligne 5 du métro jusqu'à la gare du Bourget en passant par le Centre-ville de Drancy.

Article 6 : **DEMANDE** la localisation d'une gare TGV sur le pôle d'échanges du Bourget.

Et ont signé les membres présents.

Le Bourget le : 21 DEC. 2010
Certifié exécutoire par le Maire
le 21 DEC. 2010
à la publication le 20 DEC. 2010


Le Maire



Vincent CAPO-CANELLAS

Maire

